

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

ID : 027-212706782-20230209-23\_006-DE

Date de convocation	04/02/2023	Date d'affichage	04/02/2023		
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10	Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre février deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/006 – SALLE DES FÊTES**  
**Demande de location pour une association**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente au conseil municipal la demande de l'association DIABOLO VENTES qui souhaite louer la salle des fêtes pour la soirée du 31 décembre 2023 afin de proposer une soirée dansante avec repas.



M Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que la règle pour le prêt des salles communales est que les salles sont prêtées gratuitement à toutes les associations ventoises qui en font la demande ; la salle des fêtes est prêtée gratuitement 3 week-ends par an pour chaque association.

Cette nouvelle demande de l'association DIABOLO VENTES vient en sus des 3 week-ends déjà réservés.

A noter que la salle des fêtes est disponible à la date demandée.

Considérant les éléments présentés précédemment, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir accorder la mise à disposition de la salle des fêtes pour la soirée du 31 décembre 2023 pour un montant de 200 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCORDE**, à l'unanimité, la mise à disposition de la salle des fêtes pour la soirée du 31 décembre 2023 pour un montant de 200 € pour l'association DIABOLO VENTES qui proposera une soirée dansante avec repas.

Date	Signature
09 février 2023	Stéphane SIMON, Maire  



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/02/2023	Date d'affichage	04/02/2023
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10
		Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre février deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	


M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/007 – LOCATION**  
**Montant du droit de stationnement pour le camion d'outillages**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, souhaite partager avec le conseil municipal la demande du camion d'outillage de Saint Etienne qui vient régulièrement sur la commune.  
Ce dernier s'installe sur la place de l'Eglise.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'accord donné à ce marchand ambulant pour s'installer sur la place de l'Eglise et de délibérer sur le montant du droit de stationnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCORDE** le stationnement du camion d'outillage de Saint Etienne pour un montant du droit de stationnement à 0 €. Par ce choix, le conseil municipal assume sa volonté d'attirer les commerces sur la commune.

Date	Signature
09 février 2023	Stéphane SIMON, Maire 





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/02/2023	Date d'affichage	04/02/2023
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10
		Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre février deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	


M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/008 – VIDEOPROTECTION  
Consultation des Ventois**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, rappelle au conseil municipal que, dans sa délibération n° 22/053, ce dernier a validé l'engagement de la commune à installer des caméras de vidéo protection.

A ce jour, et dans le but d'impliquer les ventoises et les ventois dans ce projet qui les concernent tous, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter d'organiser une réunion d'information sur le sujet ; les gendarmes seront invités à cette réunion d'information.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **PROPOSE**, à l'unanimité d'informer les ventois sur ce projet. Une réunion publique spécifique à ce projet sera organisée avec, si possible, la présence des gendarmes.

Date	Signature
09 février 2023	Stéphane SIMON, Maire 





**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/02/2023	Date d'affichage	04/02/2023
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10
		Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre février deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 23/009 – BUDGET**  
**Débat d'orientations budgétaires**

Bien que notre commune ne soit pas soumise à la loi du 06 février 1992, article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales puisque le nombre d'habitants est inférieur à 3500, Monsieur Stéphane SIMON, Maire souhaite débattre avec le conseil municipal des grandes lignes du budget 2023 afin de permettre à chaque commission de constituer le budget adéquat.

- Contexte général

Il est à noter que le contexte actuel est délicat pour nous tous (particuliers, communes, agglomérations...). La guerre en Europe entraîne une instabilité des marchés financiers.

Face à cette situation, il est nécessaire que les communes, en règle générale, soient vigilantes tant sur les dépenses de fonctionnement que sur les dépenses d'investissement.

Il est donc nécessaire de donner des priorités à notre budget.

- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement doit faire l'objet d'une attention particulière.

La dette de la commune est entièrement estompée pour les emprunts principaux, renforçant ainsi notre capacité d'autofinancement depuis plus de 2 ans.

Cependant, l'aisance de la section de fonctionnement s'est fortement réduit cette année du fait de l'augmentation du point d'indice pour les fonctionnaires, des augmentations démesurées des coûts de l'énergie. Pour exemple, le cout de l'éclairage public verra une augmentation de +49%.

- Section d'investissement

La construction du budget 2023 demande une prise en compte des réalités nationales et territoriales.

La baisse de recettes pour les communes avec, entre autres, la suppression de la taxe d'habitation, nous impose d'engager des mesures responsables afin de préserver notre équilibre financier tout en faisant des Ventes un village dynamique et accueillant, préservant sa ruralité.

Date	Signature
09 février 2023	Stéphane SIMON, Maire  



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	04/02/2023	Date d'affichage	04/02/2023
Nombre de conseillers en exercice	14	Nombre de conseillers présents	10
		Nombre de conseillers votants	11

L'an deux mille vingt-trois, le neuf février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du quatre février deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle de réunion pour les associations.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal		X	M Stéphane SIMON
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN-MELO Béatrice	X		
Mme CORNET Emmanuelle		X		M WALLART Fabrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			Mme SMITH Joëlle	X		
Mme JOLY Gaëlle		X		M VANBESELAERE Daniel		X	

M Alain BREUILLARD a été élu secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

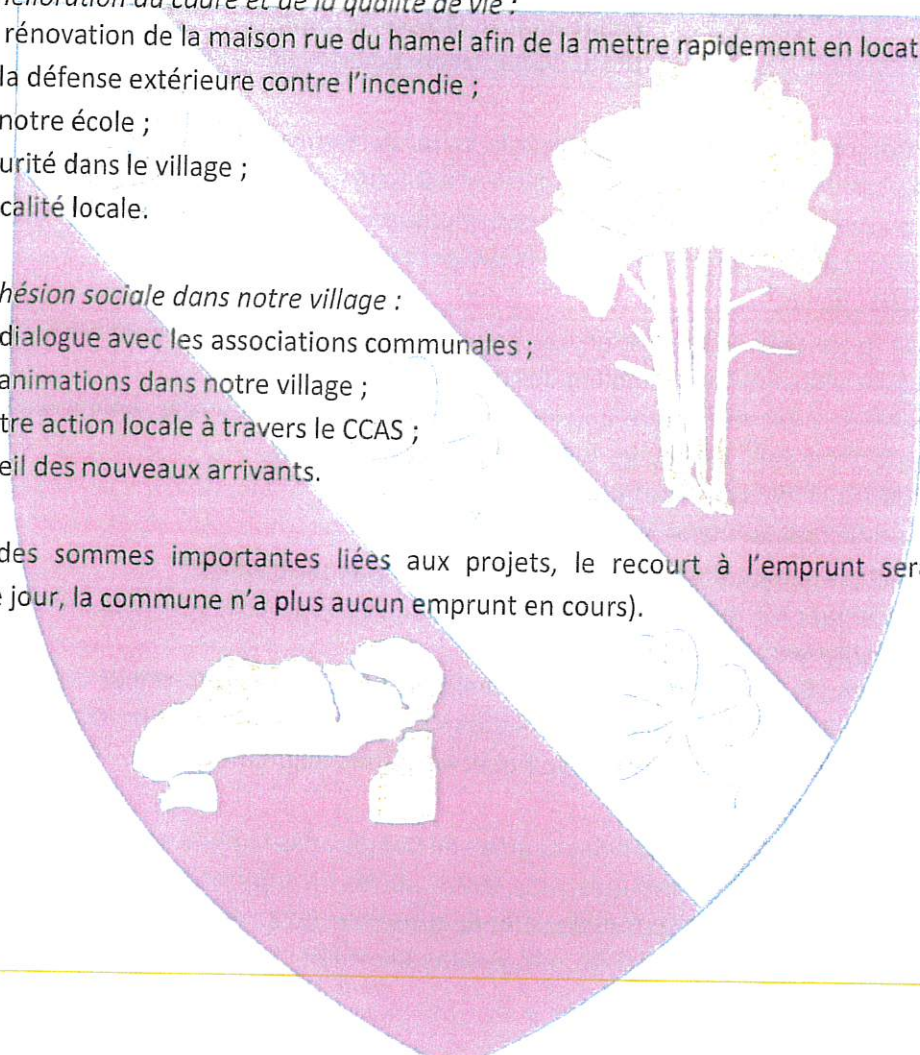
*Poursuivre l'amélioration du cadre et de la qualité de vie :*

- poursuivre la rénovation de la maison rue du hamel afin de la mettre rapidement en location ;
- investir dans la défense extérieure contre l'incendie ;
- investir pour notre école ;
- assurer la sécurité dans le village ;
- contenir la fiscalité locale.

*Renforcer la cohésion sociale dans notre village :*

- poursuivre le dialogue avec les associations communales ;
- proposer des animations dans notre village ;
- poursuivre notre action locale à travers le CCAS ;
- faciliter l'accueil des nouveaux arrivants.

Compte tenu des sommes importantes liées aux projets, le recourt à l'emprunt sera possiblement nécessaire (à ce jour, la commune n'a plus aucun emprunt en cours).



Date	Signature
09 février 2023	